



MAIRIE
DE LE BRUSQUET

L'ÉCHO DE LAUZIÈRE

Bulletin municipal

N°120 - HIVER 2017



www.le-brusquet.com

INFOS UTILES

HORAIRES DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

	Matin	Après Midi
Lundi	9 h 00 – 12 h 00	13 h 30 – 17 h 00
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	9 h 00 – 12 h 00	13 h 30 – 17 h 00
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	Fermée	Fermée
Samedi	9 h 00 – 12 h 00	13 h 30 – 17 h 00

Fermée le dimanche ainsi que les jours fériés

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

ACCUEIL AU PUBLIC

**Du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
le vendredi de 08h30 à 12h00
et fermé l'après-midi**

Vous pouvez nous contacter

Par courrier :

Quartier de l'Arziéras 04420 Le Brusquet

Par téléphone : 04.92.35.69.00

Par fax : 04.92.35.69.01

Par courriel : mairie-le-brusquet@wanadoo.fr

NUMÉROS UTILES

CC PAA : 04.92.35.49.63

Déchetterie : 04.92.33.99.36

Biblio : 04.92.35.43.92

Ecole : 04.92.35.69.09

Centre de Loisirs : 04.92.35.34.36

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Elle est ouverte au public :

LUNDI : 16h30 - 18h30

MARDI : Fermée

MERCREDI : 09h00 - 11h00 / 13h30 - 17h30

JEUDI : 16h30 - 19h30

VENDREDI : Fermée

HORAIRES DE CAR : LE BRUSQUET-MARCOUX-DIGNE-LES-BAINS

7:15	8:15	13:30	Le Brusquet	12:30	17:35	18:20
7:25	8:25	13:40	Marcoux	12:20	17:25	18:10
7:35	8:35	13:50	Digne-les-Bains Gare routière	12:10	17:15	18:00
Lu	Lu	Lu	Jours de fonctionnement	Lu	Lu	Lu
Ma	Ma	Ma		Ma	Ma	Ma
Me	Me	Me		Me	Me	Me
Je	Je	Je		Je	Je	Je
Ve	Ve	Ve		Ve	Ve	Ve
	Sa			Sa		Sa
Annuel sf fêtes	Annuel	Annuel sauf fêtes		Annuel	Annuel sauf fêtes	Annuel

RENSEIGNEMENTS POUR CETTE LIGNE :

Place du Tampinet : 04000 DIGNE-LES-BAINS - SCAL Gap : 1 cours Ladoucette - 04000 GAP cedex

Tél. Gare routière de Digne-les-Bains : 04 92 31 50 00 et 04 92 31 52 72

renseignement@scal-amv-regulieres.com

LE MOT DU MAIRE



Gilbert REINAUDO
Maire

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers amis

Extrait du discours des vœux à la population du 4 janvier 2017

La traditionnelle cérémonie dite des vœux du maire est pour nous, élus municipaux, un temps important de la vie de notre village, un temps de rassemblement mais aussi un moment d'échange et de convivialité. Elle est aussi l'occasion de dresser un bref bilan des réalisations, actions et événements de l'année écoulée et de dessiner les contours des projets municipaux pour celle à venir.

Je ne peux commencer sans avoir une pensée toute particulière pour nos concitoyens décédés, pour leurs familles, pour celles et ceux qui sont dans la souffrance, dans la peine, dans la solitude ou les difficultés. Je souhaite que cette année 2017 leur apporte un peu de réconfort et de sérénité.

C'est dans un contexte particulier que nous nous retrouvons aujourd'hui, puisque notre pays est toujours placé en état d'urgence et déclaré en état de guerre à la suite des effroyables événements que nous avons dû subir en 2015 et 2016. L'état d'urgence est une mesure forte qui s'imposait et qui devait être prise sans hésitation possible. Instauré par la loi de 1955 cet arsenal juridique permet aujourd'hui de lutter plus efficacement contre l'Etat islamique responsable des actions meurtrières portées contre notre pays tout au long de ces années.

J'aurai une pensée particulière à l'égard des victimes et de leurs familles meurtries aussi bien en France, qu'à travers le monde, et aujourd'hui envahies par la peine et la douleur.

Cette situation appelle de notre part de porter davantage encore les valeurs de la République. Quelles que soient notre couleur, notre religion, notre nationalité et nos différences, nous devons continuer à vivre ensemble dans le respect de l'autre et en acceptant nos diversités. Ce n'est donc pas seulement d'un renforcement sécuritaire de la République dont nous avons besoin, il y a urgence à refonder une République qui renforce « le faire ensemble et le vivre ensemble ». Pour cela, il faut se parler, bien sûr, s'écouter mais surtout construire des projets qui permettent de se retrouver, d'apprendre à mieux se connaître. Dit autrement par Martin Luther King : « nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères sinon, nous allons mourir tous ensemble comme des idiots ». N'oublions pas que l'éducation et la culture sont les principaux outils d'émancipation et de lutte contre l'obscurantisme. Victor Hugo le disait déjà : « Ouvrir une école, c'est fermer une prison » ainsi que Nelson Mandela : « L'éducation est l'arme la plus puissante que vous pouvez utiliser pour changer le monde... ».

Avant de dresser les grandes lignes de l'action municipale pour les prochaines années, je reviendrai sur les réalisations effectuées l'année passée :

- Inauguration de la médiathèque Jean FERRAT, lieu de culture et d'échanges intergénérationnels, elle est le symbole de la démocratie et du pluralisme.
- Aménagements autour du city stade : installation de tables, d'appareils de fitness, de tennis de table et création de jeux de boules pour un coût de 38 000 € et non 380 000 € comme paru dans la presse, financé à 70%.
- Travaux d'élimination des eaux parasites et des eaux pluviales (quartier l'Arzieras, pont quartier du moulin, le Mousteiret etc) pour une enveloppe globale de 115 000 € HT subventionnée à 78.33 % par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau.
- Acquisition d'une remorque tri-benne pour un montant de 10 100 € HT avec une subvention de 50 % du Conseil Régional.
- Construction en matériau composite de la terrasse du bistrot de pays pour un montant de 10 800 € HT financé à 60 % par le Conseil Départemental et le Conseil Régional.
- Pose des volets roulants de l'école pour un montant de 6 000 € HT subventionné à 57% par le Conseil Départemental et l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR).
- Acquisition d'un véhicule électrique type Kangoo dans le cadre du TEPCV subventionné à 80%.
- Création d'un local de stockage pour le matériel des espaces verts en lieu et place de l'ancien lavoir sous la place du 8 mai 45 ; ces travaux ont été réalisés par la Ligue de l'Enseignement dans le cadre de l'insertion de jeunes en difficultés financée par le Conseil Régional.

SOMMAIRE

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Compte-rendu du 4 juillet 2016	5
Compte-rendu du 19 septembre 2016	5
Compte-rendu du 26 octobre 2016	6
Compte-rendu du 30 novembre 2016	6

LES INFOS COMMUNALES

La qualité de notre eau de boisson	8
Aménagement des espaces autour du city-stade	10
Le conseil municipal jeune communique ..	10
Acquisition d'une remorque tri-benne	11
Travaux du réseau d'eaux usées	11
Changement des volets du groupe scolaire	11
Les dernières nouvelles de la communauté de communes	12
Rappel sur les prochaines élections de 2017	12

LE COIN BIBLIOTHÈQUE

Les journées de la bibliothèque	13
---------------------------------------	----

LES INFOS CULTURELLES

Jazz sous les arbres se relance pour 2017	14
Jazz sous les arbres accueille OPUS	15

LA VIE ASSOCIATIVE

Les Aînés de Lauzière	16
Le Foot cool se mobilise	18
Foot du Brusquet	18
L'AG de l'A.S.L.B.	19

LES INFOS DIVERSES

La soirée Halloween	20
Le vide-grenier de l'école	20
Le gratin de cabillaud	21
Les journées européennes des métiers d'art	22
Etat civil	23

Directeur de la publication : Gilbert REINAUDO

Comité de rédaction :

Magali CORRIOL, Fabienne BERTHOLET, Nolwenn PIN,
Anne SARRON, Sophie SCOZZARO, Laurent DUBUS,
Serge PAU et Pierre ROSSI.

Crédits photos : © Mairie du Brusquet, Sandrine Dall'Agnol
Les Aînés de Lauzière, Le Foot-cool, L'A.S.L.B
Laurent Dubus, Philippe Cadet, Pierre Rossi

Conception : Frédéric PELLEGRINI [grafist]

Impression : ARC EN CIEL Papier normes écologiques PEFC

LE MOT DU MAIRE (SUITE)

Les employés communaux des services techniques ont commencé les travaux qui s'inscrivent dans le cadre du plan d'accessibilité de l'espace public pour les personnes à mobilité réduite et continuent la construction des abris à containers à poubelles.

Je tiens à les remercier pour leur implication, leur dévouement et les économies qu'ils font réaliser à la commune par leur travail et leur compétence.

Les animations culturelles et sportives ont été nombreuses durant cette année : pièce de théâtre, soirée cabaret, concert de musique, Enduro du Pays Dignois, Tournoi de Foot Challenge MICKAEL PEREZ... sans oublier notre Festival « Jazz sous les arbres » qui, hélas, en 2016 a dû être annulé à cause des intempéries.

2016 a vu également la réalisation du projet définitif du Regroupement Pédagogique Intercommunal entre les écoles de LA JAVIE et du BRUSQUET qui permet d'offrir, pour notre territoire, un accueil pour les enfants de moins de 3 ans et la petite section à La Javie et pour le reste de la scolarité au Brusquet. Je tiens à souligner l'excellent travail effectué avec les élus de La Javie, toujours motivé par l'intérêt des enfants et des familles, et remercier les parents d'élèves qui ont accepté les contraintes de la « délocalisation ».

Voici les grandes lignes pour l'année à venir 2017 :

- Informatisation de la médiathèque
- Poursuite des travaux d'élimination des eaux claires qui parasitent la station d'épuration et des travaux de canalisation des eaux pluviales.
- Aménagement de la salle des associations et du comité des fêtes au cœur du village.
- Acquisition d'un terrain au centre du village pour la réalisation d'un parking et l'aménagement du parvis devant l'église.
- Travaux de réfection de voies communales au Moustetret, la Laune, la Sagnette.
- Lancement d'une étude pour la réhabilitation des églises en commençant par celle du Moustetret.
- Finalisation de la dénomination et numérotation des rues et chemins communaux. Une réunion publique se tiendra à ce sujet dans le courant du premier semestre de cette année afin d'expliquer les démarches administratives que chacun devra entreprendre.

Merci,

à l'ensemble du Conseil Municipal pour le travail accompli car tout ce que je viens d'énumérer est vraiment le fruit d'un travail collégial.

à l'ensemble du personnel communal pour le travail réalisé, pour votre disponibilité, vos compétences et l'état d'esprit que vous avez su afficher une fois encore durant cette année 2016 qui ne fut parfois pas simple à gérer.

aux bénévoles de notre milieu associatif au combien important et très actif sur notre commune, ainsi qu'aux bénévoles de la bibliothèque.

à toute l'équipe éducative scolaire, autour du directeur Didier CARRIBOU, pour leur travail qui dépasse largement le cadre scolaire.

à la Gendarmerie et au Centre de Secours de la Javie pour leur travail, leur aide et leur écoute.

à nos financeurs institutionnels que sont le Conseil Départemental, le Conseil Régional et l'Etat pour la réalisation de nos projets.

Aujourd'hui, les élus locaux doivent sans cesse anticiper, se battre au quotidien pour tenter de préserver l'avenir de nos petites communes. C'est dans cet esprit là que le Conseil Municipal s'est prononcé début 2016, à l'unanimité, pour la création d'une Communauté d'Agglomération qui regroupe les anciennes Communautés de Communes Asse Bléone Verdon, Moyenne Durance, Duyes et Bléone, Pays de Seyne et la notre : Haute Bléone.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, nous faisons partie de Provence Alpes Agglomération.

Je voudrais profiter de cet instant pour remercier les présidents successifs de notre ancienne Communauté de Communes de Haute Bléone qui auparavant était constituée en SYVOM pour le travail accompli durant toutes ces années: Marcel ROUX (qui hélas nous a quitté en début d'année), Roger CARTERON, Jean-Yves ROUX, Jean-Marie BELTRANDO et Laurent DUBUS. Ce travail a permis de fédérer, d'apprendre à œuvrer ensemble et d'assurer en commun, entre autres, la collecte des ordures ménagères et l'éclairage public.

Nous entrons maintenant dans une nouvelle dimension. Les finances publiques étant de plus en plus contraintes, nous devons nous regrouper pour mutualiser les moyens afin de pouvoir continuer à élaborer un développement harmonieux de notre territoire.

Je voudrais rendre hommage au Comité de Pilotage qui était chargé de la mise en place de cette agglomération. L'état d'esprit qui a régné lors des séances de travail augure d'une volonté de faire et de vivre ensemble afin que toutes les communes plus ou moins peuplées puissent trouver leur place dans cette structure.

Pour 2017, je souhaite une pleine réussite à notre nouvelle communauté d'agglomération Alpes Provence.

Avec énergie et engagement, soyons tous les acteurs d'une année utile pour donner toutes leurs chances à nos projets, restons mobilisés pour servir l'intérêt général. N'attendons pas que tout vienne d'en haut, prenons en main notre destin.

Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel je vous présente nos vœux les plus sincères de santé, de bonheur, de solidarité, sans oublier la réussite de vos projets personnels, professionnels et associatifs.

Je vous souhaite une année la plus apaisée possible.

Votre Maire

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2016

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal, d'effectuer une minute de silence suite au décès de Monsieur Robert HERREN, ancien conseiller municipal.

1. DÉSIGNATION DES ENTREPRISES SUITE À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CANALISATIONS D'EAUX USÉES ET ÉLIMINATION D'EAUX CLAIRES PARASITES.

L'entreprise RICHARD MICHEL est retenue pour un montant de 51.797,00 € HT, concernant les travaux sur réseaux d'eaux usées dans les quartiers le Pré Clot, le Moulin, le Batiston et le chemin des Gravas.

L'entreprise TELEREP est retenue pour un montant de 23.065,00 € HT concernant la partie « chemisage ». TELEREP est l'entreprise la moins coûteuse en étant celle qui propose le plus de moyens.

2. DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE SUITE À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AUTOUR DU CITY-STADE.

L'entreprise BERNARD MAURIN est retenue pour un montant de 26.510,00 € HT. Les travaux sont prévus après l'été 2016.

3. QUESTIONS DIVERSES.

➤ Mise en place d'une redevance pour utilisation de l'espace public.

Monsieur Sylvain MASSONI demande l'utilisation du parking public devant les garages communaux afin d'y installer un camion à pizzas le mardi et jeudi soir. Monsieur le Maire a donné son accord mais la Préfecture des Alpes de Haute-Provence réclame la mise en place d'une redevance pour occupation du domaine public. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer cette redevance à 1 € symbolique.

Approuvé par 10 voix pour et 1 abstention.

➤ Remboursement d'une subvention perçue en 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention (que la commune avait perçue en 2014 pour la réfection de la voirie communale de la Laune) doit être remboursée au Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, car les travaux n'ont finalement pas été effectués. Cette aide financière s'élève à 11.510,00 €.

➤ Demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA dans le cadre du P.A.S. (Programme d'Aménagement Solidaire) concernant les « Travaux d'aménagement du local du comité des fêtes et des associations » :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du local du comité des fêtes et des associations. Ces travaux ont été évalués à 50.050,00 € HT. Il convient d'effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA, dans le cadre du PAS (Programme d'Aménagement Solidaire), à hauteur de 50 % du total HT des travaux.

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil régional PACA a enfin émis un avis favorable concernant la demande

de subvention pour l'acquisition de la parcelle de la famille CHAUS-SEGROS. La subvention accordée est de 50.000,00 € (soit 50 % du prix du terrain évalué à 100.000,00 €).

➤ Monsieur Laurent DUBUS fait un point sur les travaux de la Communauté de Communes de Haute-Bléone. Il précise que l'installation des nouveaux éclairages publics est bien avancée et que les travaux concernant la déchetterie sont en cours.

➤ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un projet de « Maison Médicale » est envisagé sur la commune. Celui-ci serait situé en face du quartier Le Vignarès et comporterait une centaine de logement (des T1, T2 et T3). Les travaux de réseaux d'eau et d'assainissement seraient financés par la commune mais la réalisation du projet serait privée.

De plus, il indique que ce projet entraînerait la nécessité d'une modification du PLU actuel afin que toute la parcelle concernée devienne totalement constructible.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2016

1. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 2015

Le réseau d'assainissement a été prolongé de 500 mètres.

Le nombre d'abonnés est stable par rapport à l'année précédente.

Constat d'une amélioration de l'exploitation des eaux de captage, moins de perte sur le réseau du fait des recherches de fuites et réparation sur le réseau.

La qualité de l'eau est bonne pour la consommation et ne nécessite aucun traitement chimique. La potabilité est attestée par des prélèvements effectués sur divers points du réseau.

2. MODIFICATION STATUTAIRE DU SDE 04 - COMPÉTENCE EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)

Le syndicat d'électrification des Alpes de Haute-Provence a ajouté à ses compétences : l'installation et l'entretien des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Toutes les communes membres doivent délibérer pour approuver cette modification.

Au total, il est prévu 50 bornes de recharges électriques dans le département, dont 30 seront installées d'ici la fin 2016 et 20 en 2017.

3. IMPLANTATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE (IRVE) SUR LA COMMUNE PAR LE SDE 04

Une borne sera installée sur la commune du Brusquet avec une capacité d'accueil de deux véhicules électriques et de vélos.

La durée de rechargement sera environ d'une heure.

Le prix d'une borne est de 12 500,00 € et la participation de la commune s'élève à 10% soit 1 250,00 €.

4. AUGMENTATION DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE

En accord avec la commune de la Javie, le prix du repas de cantine des enfants passe de 3,97 € à 4,02 €.

Le prix du ticket de cantine des adultes passe de 4,22 € à 4,27 €.

La commune prend à sa charge 0,57 € par ticket de cantine.

Il est à rappeler que lors de l'appel d'offres seule l'entreprise SCOLAREST a répondu ne nous laissant pas le choix d'un autre fournisseur.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2016

1. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE – PROJET CIMA (CONVENTION INTERREGIONALE DU MASSIF DES ALPES) DANS LE CADRE DU FNDT (FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE) POUR LA MODERNISATION DU PARC FORESTIER LUCIEN AUZET ET AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL

Monsieur le Maire évoque le projet de moderniser le Parc Forestier Lucien AUZET et de réhabiliter la cabane forestière en Musée sur l'histoire du parc.

L'estimation du montant des travaux étant de 40.000 € HT., Monsieur le Maire propose de demander une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Préfecture des AHP et auprès du Conseil Régional.

2. DÉLIBÉRATION : DISSOLUTION DU CIAS (CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-BLÉONE

Monsieur le Maire expose que suite à la fusion des intercommunalités en vue de créer une communauté d'agglomération, seule la Commu-

nauté de Communes de Haute-Bléone possède la compétence de l'action sociale et que le transfert de cette compétence vers la future agglomération poserait des problèmes de mise en place et d'organisation. La communauté de communes s'étant déjà prononcée sur la dissolution de cette compétence, chaque commune doit également délibérer dans ce sens.

Monsieur le Maire propose donc la dissolution du CIAS.

3. DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR DE DIGNE-LES-BAINS :

Dans le même schéma que précédemment, Monsieur le Maire propose de dissoudre ce syndicat, afin de pourvoir l'intégrer dans la communauté d'agglomération.

4. ACHAT D'UNE PARTIE D'UNE PARCELLE :

Un habitant souhaite acquérir un morceau de la parcelle cadastrée B1710.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord mais pour la totalité de la parcelle et au prix fixé par délibération de 50€ le m².

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire et le 1er Adjoint font le point sur la fusion des Intercommunalités et précisent que des rencontres territoriales seront organisées avec chaque Conseil Communautaire. Pour la CCHB la date retenue est le 7 décembre 2016.
- Points sur les travaux :
 - L'aménagement du city-stade est terminé et il reste les parkings à aménager.
 - La réfection des réseaux au chemin du Gravas est terminée.
 - Un courrier sera adressé au riverain qui a implanté une clôture sur le domaine communal sans autorisation.
 - La réfection des réseaux du Préclos et du Lauron est terminée, celle du Moulin est en cours.

- L'aménagement sous le lavoir est terminé et ce local sert pour entreposer les plantes.
- Un projet de réparation des trottoirs et des barrières du pont de la Bléone est à l'étude avec la ligue de l'enseignement.
- Le terrassement face à la Mairie pour aménager un parking et un local à poubelles est terminé.
- Suite à l'étude de H2P sur la maison Guigues, une réflexion va être menée pour définir sa destination.
- Pour les travaux du chemin de La Laune, nous sommes en attente des subventions et de la rétrocession d'une partie du chemin.
- Le dossier du contentieux de la STEP évolue, une contre-proposition d'arrangement à l'amiable a été faite à l'entreprise SGAD par l'intermédiaire de notre cabinet d'avocats.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2016

1. CHANGEMENT DE LA VALEUR UNITAIRE DES CHÈQUES DÉJEUNER POUR L'ANNÉE 2017 :

Monsieur Laurent DUBUS, sur avis favorable de la commission Finances et Personnel, propose au conseil municipal une augmentation de 1 euro de la valeur unitaire des chèques déjeuner. Le montant du chèque déjeuner passerait de 6 euros à 7 euros avec la même répartition à part égale entre le salarié et la commune. Cette augmentation entraînerait un coût pour la collectivité d'environ 1.500 par an.

Monsieur Serge PAU pose la question du devenir de cet avantage pour les salariés qui seront transférés à la future communauté d'agglomération.

Monsieur Laurent DUBUS précise que pour l'instant aucun salarié de la commune n'est concerné et que l'harmonisation des avantages sociaux et des régimes indemnitaires sera gérée directement par la communauté d'agglomération.

Accord à la majorité (Messieurs Gilbert REINAUDO et Gérard IAVARONE ne pouvant pas prendre part au vote).

2. RÉCUPÉRATION DE LA RETENUE DE GARANTIE DE L'ENTREPRISE PROVENCE FROID POUR LES TRAVAUX DU BISTROT DE PAYS EN 2011 :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une délibération doit être prise afin de pouvoir budgétiser le montant de la retenue de garantie du lot 9 des travaux du bistrot de pays effectués en 2011.

L'entreprise PROVENCE FROID n'ayant jamais satisfait à ses obligations, Monsieur le Maire propose de ne pas lui rembourser la retenue de garantie d'un montant de 1.428,14 €.

3. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DES AHP DANS LE CADRE DE LA DETR POUR LA RESTRUCTURATION ET LE RENFORCEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE DE LA LAUNE :

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR 2017 pour les travaux de voirie de La Laune.

Accord à la majorité (Monsieur Gilles OURTH ne pouvant pas prendre part au vote).

4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DES AHP DANS LE CADRE DE LA DETR POUR LES PANNEAUX DE DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DES VOIES COMMUNALES :

Monsieur le Maire indique que le devis demandé pour ces travaux, pose comprise, est de 42.912,07 €.

Il précise que la pose sera effectuée dans le cadre des travaux en régie par les employés communaux.

Le montant de la subvention (DETR 2017) qu'il est possible de demander est de 50 % maximum du montant H.T. des travaux.

5. AUGMENTATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la possibilité d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement, en appliquant le même taux sur tout le territoire de la commune, sans détermination de zones.

La taxe d'aménagement s'applique lors de tout dépôt de permis de construire et le taux de la part communale doit être compris dans une fourchette de 1 à 5%.

Monsieur le Maire expose les simulations faites sur le montant de la taxe d'aménagement dont devront s'acquitter les redevables pour une maison de 100 m2 avec différents taux :

1% :	701 €
3.5% :	2.454 € (taux appliqué en 2015)
4% :	2.804 €
4.5% :	3.155 €
5% :	3.505 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer le taux de 4% à la part communale de la taxe d'aménagement.

6. FIXATION D'UN ABONNEMENT POUR LES COMPTEURS D'EAU « JARDIN » :

Actuellement seul le compteur principal est soumis à un abonnement (eau et assainissement), le compteur jardin ne l'est pas, bien qu'il soit fourni aux habitants par la commune.

Le montant de l'abonnement eau est de 41.00 €.

Monsieur le Maire propose d'instaurer un abonnement pour le compteur jardin et d'en fixer le montant annuel.

Il précise que vu l'importance des petits consommateurs, la mise en place d'un abonnement devrait conduire à la disparition d'un grand nombre de compteurs jardin.

Après débat, le conseil municipal se prononce à l'unanimité, pour l'instauration d'un abonnement sur le compteur d'eau « jardin » et fixe son montant à 21 €.

Un avenant au règlement de l'eau devra être fait pour y inclure cette décision.

7. QUESTIONS DIVERSES :

- Indemnité de Conseil pour le Trésorier Principal pour l'année 2016 :

Il y a lieu de se prononcer sur le versement de l'indemnité de conseil 2016 allouée à Monsieur Jean-Jacques REYNOARD, receveur municipal de la Trésorerie Principale de Digne-les-Bains, pour une gestion de 12 mois.

Monsieur le Maire précise que cette indemnité est calculée sur le montant réel des dépenses de la commune. Elle s'élève pour l'exercice 2016 à 525,12 € Brut soit 477,87 € Net.

Monsieur Laurent DUBUS tient à faire part de sa satisfaction des actions menées par Monsieur REYNOARD tant au niveau du conseil à la collectivité qu'au niveau du recouvrement des créances dues par les contribuables.

L'indemnité est accordée au taux maximal de 100%.

➤ Désignation des délégués titulaire et suppléant au sein de la nouvelle communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération :

Monsieur le Maire précise que pour les collectivités des moins de 1.000 habitants, le maire est automatiquement désigné comme délégué mais que dans les communes de plus de 1.000 habitants, une délibération est nécessaire.

La commune du Brusquet se situant soit en-dessous soit au-dessus du seuil des 1.000 habitants selon les méthodes de calcul de la population, Monsieur le Maire propose de prendre la délibération par précaution.

Monsieur Gilbert REINAUDO et Monsieur Laurent DUBUS sont désignés respectivement délégué titulaire et délégué suppléant à la communauté d'agglomération.

➤ Informations diverses :

- Plusieurs containers à ordures ménagères ont brûlés, notamment à cause de cendres chaudes jetées à l'intérieur .

- Maison seniors : L'accord du propriétaire du terrain est donné, la signature du compromis de vente est en cours.

- Travaux :

Fin des travaux de réfection des réseaux.

Début des travaux effectués par la Ligue de l'Enseignement sur la voie communale qui mène à la Bléone.

Réception du chantier du lavoir le lundi 5 décembre à 15 h 30.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES DU SAMEDI 4 FEVRIER 2017

Ouverture de la séance à 10 h.

ABSENTS ET EXCUSÉS :

Axelle Lemanach, Luc Argenone, Pierre Alexan Agostini

ABSENTS :

Messieurs Max Cabrol et Mathis Blanc.

* LECTURE DU COMPTE-RENDU DU CMJ DU 14 JANVIER 2017 :

Approuvé à l'unanimité.

* ORDRE DU JOUR :

1/ PROJET DU TERRAIN DE BOSSSES :

Proposition de courrier pour obtenir les autorisations sur les parcelles privées

Approuvé à l'unanimité.

Article pour l'Echo de Lauzière pour présenter le projet et trouver des volontaires pour créer un club.

Rectification pour informer sur la date et les jeux proposés

Approuvé à l'unanimité.

Information sur la proposition de Monsieur Argenone de mettre en lien le VTT 04 et la mairie. Une réunion doit se faire entre le maire et les représentants du club. Les jeunes souhaitent participer à cette réunion si cela est possible.

Approuvé à l'unanimité.

2/ PROJET LES JEUX BRUSQUETIQUES :

Après discussion voici les propositions concernant les Jeux :

Date : la journée du dimanche 14 mai est retenue (les adultes pouvant aider sont peut-être pris le samedi) avec report au dimanche 21 en cas de pluie.

Lettres administratives pour information et autorisation :

Lettre à la mairie

Lettre à la préfecture

Lettre aux pompiers

Faut-il une assurance pour cette journée ? voir avec Gilbert

Nombre maximum par équipe 4

Réservation salle polyvalente normalement pré-réservation faite par Gilbert le 14 mai

Quel âge ?

6 -10 ans (présence d'un parent obligatoire pendant l'activité)

10 -16 ans !

Quelles activités pour le tournoi ? foot, basket, tennis, vélo, pump track et terrain de bosses + jeux enfants

Responsable CMJ par activités

Chloé foot et doit demander aide soit à Fred soit Arnaud

Pablo pour le basket

Jade et Camille pour le vélo pump track

Axelle les 6 -10 ans (si toujours d'accord)

Approuvé à l'unanimité.

Communication sur cette journée

Papier Chloé propose de le faire et de nous montrer au prochain CMJ le résultat

Echo de Lauzière : rectification de l'article

Panneau lumineux

Site de la mairie

Informations sur le Brusquet, la Javie et Marcoux

Distribution dans les boîtes aux lettres : Jade et Camille

A l'école Chloé ?

Inscription lors du tournoi Jade + inscription anticipée (bulletin à déposer à la mairie ?)

Matériels

Voir avec Arnaud ou Fred pour le foot

Voir avec le centre aéré pour le basket + jeux pour enfants

Chronomètre Jade

Voir avec le club tennis s'ils sont ok pour l'initiation + prêt de matériel.

Trousse de secours

8 Tables voir avec la mairie + banc

Pique-nique entre midi et deux.

Le prochain CMJ aura lieu le 4 mars 2017, l'ordre du jour portera sur les jeux brusquetiques et l'organisation + avancée du terrain de bosses.

Fin de séance à 11 h 00

LA QUALITÉ DE NOTRE EAU DE BOISSON

Toutes les eaux de la nature ne sont pas bonnes à boire. Même une eau d'apparence limpide transporte en son sein toutes sortes de substances inertes et vivantes, dont certaines peuvent être nocives pour l'organisme humain. Ces substances proviennent soit du milieu physique dans lequel l'eau a évolué, soit des rejets de certaines activités humaines dont l'eau est devenue le réceptacle. L'eau est ainsi le vecteur de transmission privilégié de nombreuses maladies.

En France, l'eau qui coule à nos robinets est parmi les plus sûres au monde. C'est un produit élaboré, qui a fait l'objet de traitements et de contrôles car il n'existe pratiquement plus à l'état naturel d'eaux conformes aux normes exigeantes de potabilité. L'eau est soumise à une réglementation très sévère pour la garantir contre tous les risques immédiats ou à long terme. Une personne doit pouvoir boire 2 litres d'eau par jour toute sa vie sans risque pour sa santé. La qualité est la préoccupation première et constante des professionnels de l'eau.

La réglementation française n'utilise jamais les termes "eau potable" ou "potabilité de l'eau". Une eau « propre à la consommation humaine » doit répondre à plus de - soixante dix - critères sanitaires ou environnementaux de qualité. L'exigence de cette réglementation est d'assurer la qualité sanitaire.

C'est le principe qu'énonce le Code de la santé publique (article L.1321-1) : "Toute personne qui offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine, à titre onéreux ou à titre gratuit et sous quelque forme que ce soit, y compris la glace alimentaire, est tenue de s'assurer que cette eau est propre à la consommation. L'utilisation d'eau impropre à la consommation pour la préparation et la conservation de toutes denrées et marchandises destinées à l'alimentation humaine est interdite."

C'est ainsi que les communes sont les responsables du traitement et de la distribution d'eau potable. Ce texte s'applique à toutes les eaux destinées à la consommation humaine, définies ci-après :

- Toutes les eaux qui sont destinées à la boisson, à la cuisson, à la préparation d'aliments ou à d'autres usages domestiques, qu'elles soient fournies par un réseau de distribution, à partir d'une citerne, d'un camion-citerne ou d'un bateau-citerne, en bouteille ou en conteneurs, y compris les eaux de source ;
- Toutes les eaux utilisées dans les entreprises alimentaires pour la fabrication, la transformation, la conservation de produits ou de substances destinés à la consommation hu-

maine, qui peuvent affecter la salubrité de la denrée alimentaire finale, y compris la glace alimentaire d'origine hydrique.

La recherche de confort et de plaisir peu paraître secondaire par rapport à l'impératif sanitaire. Cependant, pour les consommateurs habitués au confort domestique, elle est également devenue essentielle. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) prend donc cet aspect en compte : « L'eau doit être aussi agréable à boire que les circonstances le permettent. »

La commune, consciente de ces contraintes élémentaires vous apporte, à chaque instant une eau d'excellente qualité.

Cette eau de boisson, captée à la source de Ronchaise, totalement sécurisée, délivre une eau analysée tous les mois.

Ces analyses sont effectuées par le laboratoire Carso agréé pour les analyses d'eau par le Ministère de la Santé et par l'ARS et portent sur :

- les caractères organoleptiques de l'eau avec son odeur, sa saveur et sa turbidité.
- Des mesures sur le terrain avec le pH (qui mesure l'acidité ou l'alcalinité de notre eau), la conductivité et la quantité de chlore après un traitement de désinfection.
- Les analyses microbiologiques, signant une pollution microbienne. Les analyses portent sur la présence ou l'absence de micro-organismes aérobies (vivant en présence d'oxygène) à 22 et 36°C, de bactéries coliformes et entérocoques qui signent une pollution fécale humaine ou animale, les *Escherichia coli*, signe d'une pollution également fécale et enfin les spores appartenant aux microorganismes anaérobies (vivant dans un milieu privée d'oxygène) dites sulfito-réductrices revivifiables.

La recherche des bactéries revivifiables n'est pas significative d'une pollution fécale, mais elle donne de bonnes indications sur l'histoire bactérienne d'une eau et en particulier d'une eau d'origine souterraine. La recherche des *Clostridium sulfito-réducteurs* est très significative d'une pollution fécale ancienne ou intermittente. D'autres bactéries peuvent être recherchées dans les eaux destinées à la consommation humaine, c'est le cas, par exemple, de *Pseudomonas aeruginosa*.

- enfin des analyses physico-chimiques portant essentiellement sur l'analyse des ammoniums comme les nitrates signe d'une pollution agricole (due à l'emploi des engrais agricoles).

Voici les analyses effectuées dans notre commune au mois de janvier de cette année.



PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	2	n/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1	n/mL			
Bactéries coliformes /100mL-MS	<1	n/100mL			0
Bact. et spores sulfito-rédu./100mL	<1	n/100mL			0
Entérocoques /100mL-MS	<1	n/100mL		0	
Escherichia coli /100mL -MF	<1	n/100mL		0	

Numéro de Prélèvement : 00400083788

Conduction sanitaire (Prélèvement n° 00400083788)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

lundi 13 février 2017

L'ingénieur Principal d'Etudes
Sanitaires.


BRUNO SACCHETTI



Agence Régionale de Santé Provence Alpes Côte d'Azur
Délégation départementale des Alpes de Haute-Provence

Délégation départementale des Alpes de Haute-Provence

service Santé-Environnement

ars-paca-dd04-sante-environnement@ars.sante.fr

tél : 0413558841

MAIRIE DU BRUSQUET
MAIRIE

04420 LE BRUSQUET



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE

LE BRUSQUET

Exploitant : MAIRIE DU BRUSQUET

Prélèvement et mesures de terrain du 08/02/2017 à 10h19 par le laboratoire CARSO (JC)

Nom et type d'installation : LE BRUSQUET (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION

Nom et localisation du point de surveillance : LE BRUSQUET - LE BRUSQUET (LE BRUSQUET - RESTAURANT SCOLAIRE)

Code point de surveillance : 0000000039 Code installation : 000034 Type d'analyse : D1CL2

Code Sise analyse : 00083857 Référence laboratoire : LSE1702-12128 Numéro de prélèvement : 00400083788

			Limites de qualité		Références de qualité	
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Couleur (qualitatif)	0	qualit.				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	9,5	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,60	unité pH			6,5	9,0
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	664	µS/cm			200	1100
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	<0,03	mg/LCl2				
Chlore total	<0,03	mg/LCl2				

			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Odeur (qualitatif)	0	qualit.				
Saveur (qualitatif)	0	qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1	NFU				2,0
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0.05	mg/L				0,1

Numéro de Prélèvement : 00400083788

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception.
(article D1321-104 du Code de la Santé Publique).

Notre eau du robinet est une eau de source, certes avec une certaine dureté mais une eau de source exceptionnellement traitée lors des grands épisodes pluviométriques (uniquement avec de l'hypochlorite qui est de l'eau de Javel), une eau d'excellente qualité qui confirme le fait, qu'en France 96% de l'eau du robinet est de qualité remarquable et devrait nous la faire préférer à une eau en bouteille, apportant, par là même, notre contribution à une écologie raisonnée en évitant d'augmenter le quota de nos déchets ménagers à recycler.

Pierre Rossi

« AMÉNAGEMENTS DES ESPACES AUTOUR DU CITY-STADE »

Courant septembre, les travaux d'aménagement autour du city-stade, ont débuté.

Ceux-ci sont réalisés par l'entreprise Bernard MAURIN, située « Les Ragots – 04510 Le Chaffaut ».

Le montant total des travaux est estimé à 34.611,50 € HT et sera finalement de 26.510 € HT.

Trois demandes d'aides financières ont été accordées :

- 18 % (du montant total HT des travaux) seront financés par le Conseil Départemental des AHP au titre du FODAC 2015 (Fonds Départemental d'Appui aux Communes),
- 43 % financés par le Conseil Régional PACA dans le cadre du FSL 2014 (Fonds de Solidarité Locale),
- 10 % financés par la Préfecture des AHP dans le cadre de la TDIL 2014 (Travaux Divers d'Intérêt Local).

Les travaux sont donc financés à 71 %. Le reste correspond à l'autofinancement communal.

Ces aménagements consistent à planter des arbustes sur les talus qui bordent le city-stade, à créer une bordure en mélèze, et d'y installer un système d'arrosage « goutte à goutte ».

De plus, les abords seront équipés d'appareils de fitness, à savoir : un vélo, un cavalier, des barres parallèles. Une table fixe de tennis de table sera posée, et 3 terrains de boules seront créés.

Enfin, des tables de pique-nique, des bancs et des banquettes ont été installés.



LE CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Le Conseil Municipal Jeunes mis en place en 2015, a déjà proposé des projets comme la soirée carnaval, le nettoyage d'un chemin, un point d'eau au city Stade. Les jeunes de ce Conseil Municipal, sont en train d'effectuer un projet sur le City Stade, un pump track (qui est un parcours fait de petites bosses et de virages relevés) et un terrain de bosses. Ce projet devrait se réaliser pour le printemps 2017. Les jeunes recherchent toutes personnes adultes capables de prendre la responsabilité d'un club, qui serait affilié à la Fédération Française de Cyclisme, afin de pouvoir créer ce terrain de bosses.

Actuellement, le Conseil Municipal Jeunes travaille aussi sur l'idée d'une fête autour du City Stade durant un tournoi qui s'adresserait aux jeunes. Là aussi toutes les personnes souhaitant participer à l'organisation sont les bienvenues.

Vous pouvez prendre contact à l'adresse mail suivante : cmj.lebrusquet@gmail.com



ACQUISITION D'UNE REMORQUE TRI-BENNE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

La commune a acquis une remorque tri-benne pour le service technique.

Cette remorque va permettre au service de transporter un plus grand nombre de matériels et végétaux (capacité de 6,93m³, dimensions : 3,50 m x 1,98 m). De plus, elle pourra être utilisée pour le ramassage des déchets verts et des encombrants. Concernant son vidage, celui-ci est facilité grâce à un basculement à vérins hydrauliques.

Le coût de cette acquisition est de 10.100 € HT.

Une subvention d'un montant de 5.050 € a été accordée à la commune par le Conseil Régional PACA

L'autofinancement communal est de 5.050 €.

C'est l'entreprise NOVA – Motoculture Méridionale, située à Oraison, qui a fourni et livrée la remorque.



TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CANALISATIONS D'EAUX USÉES ET ÉLIMINATION DES EAUX CLAIRES PARASITES

Certains réseaux d'eaux usées de la commune étant vétustes, leur réhabilitation et/ou remplacement devient nécessaire car n'étant plus étanches, de l'eau y pénètre et sature la station de traitement des eaux usées.

Pour cela, la Mairie a engagé des travaux qui consistent à remplacer certaines de ces canalisations et en réhabiliter d'autres.

L'entreprise TELEREP, située à Six Fours les Plages a d'abord réalisé du chemisage. Ce principe consiste à introduire et plaquer contre les parois des tuyaux existants, une structure souple imprégnée d'une résine durcissant après polymérisation et permet de renforcer les canalisations et de les rendre étanches.

Ensuite, la SARL Richard MICHEL, a remplacé certaines canalisations d'eaux usées, qui étaient devenues trop vétustes.

Ces travaux ont un coût de 27.678 € HT pour la partie « chemisage », et de 51.797 € HT concernant le remplacement total de certains réseaux. Soit un total de 79.475 € HT.

Ces travaux s'intègrent dans le projet d'élimination des eaux claires parasites (débuté en 2015), qui a un coût total de 115.000 € HT.

Pour cela, deux subventions ont été attribuées à la commune (sur une base de 115.000 € HT subventionnables) :

- Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence : 32.580 €,
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : 57.500 €.

Le montant de l'autofinancement communal est de 35.525 €.

CHANGEMENT DES VOILETS DU GROUPE SCOLAIRE

La commune a programmé les changements des stores extérieurs de l'école, qui étaient vétustes et cassés et qui risquaient de blesser les enfants.

Les nouveaux volets choisis sont roulants et électriques, en aluminium. Ils ont pour but de respecter les normes de sécurité et de permettre une meilleure isolation thermique et sonore, ainsi que de protéger les enfants.

Le projet est de 12.696,48 € HT.

Deux aides financières ont été attribuées à la commune :

- Préfecture des Alpes de Haute-Provence : 5.079 €
- Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence : 2.539 €

Soit un autofinancement communal de 5.078,48 €.

Les travaux sont réalisés par la Menuiserie CLEON, située à Villeneuve.

Les nouveaux volets ont été installés durant l'été.



LES INFOS COMMUNALES

LES DERNIERES NOUVELLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Pour sa dernière année d'existence, la Communauté de Communes de Haute-Bléone a été très active.

ECLAIRAGE PUBLIC

Sur le territoire de notre commune, l'éclairage public a été rénové et modernisé afin de réaliser des économies d'énergie d'envergure. Les travaux réalisés ont d'abord consisté à mettre aux normes la plupart de nos armoires d'éclairage public (9 sur 13) et à doter la totalité d'horloges astronomiques qui permettent d'affiner les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage. Ensuite, tous les points lumineux au mercure, dont la technologie n'est plus aux normes et très énergivores, ont été remplacés par des dispositifs à LED. D'autres points lumineux vieillissants ont également été remplacés par des LED et ainsi 114 points lumineux ont été rénovés sur un total de 182 pour notre commune mais, également 9 points implantés sur du domaine privé et n'éclairant pas le domaine public ont été supprimés. Pour notre sécurité, trois nouveaux points lumineux ont été créés : un en face de la bibliothèque, un pour éclairer le passage piéton sur la départementale à l'entrée du village et un double éclairant l'arrêt de bus et le terrain de boule qui sécurise la circulation piétonne des élèves qui utilisent les transports scolaires.

Non seulement, la technologie LED permet de diviser la facture d'éclairage public par 3 ou 4, mais aussi de baisser sa consommation de 50% entre minuit et 5 heures sans aucune gêne - l'économie escomptée grâce à ces travaux est ainsi d'au moins 50%. De plus, elle restitue une lumière plus blanche et moins diffuse ce qui privilégie un meilleur éclairage. Le coût des travaux sur notre commune est d'environ 65.000€ HT subventionné à 75% par l'état et le Conseil Départemental.



Rue du village éclairée par les nouveaux dispositifs à LED

DECHETERIE

La déchèterie intercommunale a également été modernisée et mise aux normes. Un local destiné à protéger les déchets sensibles a été construit derrière le local du gardien et des barrières pivotantes devant les bennes ont été installées. Celles-ci sont mises en place le soir par le gardien, afin d'évi-

ter la chute malencontreuse d'un éventuel intrus qui serait rentré par effraction sur l'enceinte de la déchèterie fermée. Ces protections sont imposées par la réglementation et couvrent les autorités en cas d'accident. Ces travaux ont été aussi l'occasion de changer le sens de circulation sur la déchèterie, permettant ainsi d'arriver en véhicule auprès des bennes en faisant moins de manœuvres. Une place handicapée a également été créée près des bennes pour répondre aux normes les plus récentes. Ces travaux ont coûtés environ 111.000€ HT subventionnés à 65% par l'État, le Département et l'ADEME.



La déchèterie avec son nouveau local, ses barrières de protection et la place handicapés

Tous ces travaux dans notre commune et dans notre intercommunalité ont laissé une comptabilité saine avec des excédents sur les trois budgets et un excédent cumulé de 28.000€.

La Communauté de Communes tire donc sa dernière révérence et laisse la place à la nouvelle Communauté d'Agglomération PROVENCE ALPES AGGLOMERATION et souhaite à celle-ci une longue vie pleine de projets innovants pour nos territoires et notre population.

Laurent DUBUS

Rappel sur les élections en France en 2017 Les dates à retenir

Présidentielles :

Le premier tour de l'élection du Président de la République se déroulera le dimanche 23 avril 2017 et le second tour le dimanche 7 mai 2017.

En Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et la Polynésie Française, les électeurs voteront le samedi précédant la date de l'élection en métropole.

Les bureaux de vote du Brusquet et du Mousteirêt seront ouverts les 23 avril et 7 mai 2017, de 8 h 00 à 19 h 00.

Législatives :

Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017 : elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée Nationale.

A LA BIBLIOTHÈQUE

LE MERCREDI 12 OCTOBRE 2016

Avec une quinzaine de spectateurs, Julien LA BOUCHE nous a fait passer une agréable après-midi mêlant contes, épopées et mythes.

Voici quelques titres évocateurs : Le « petit oiseau », « l'amour des 3 oranges », « lune et soleil » (mythes jivaros).

Tout cela était accompagné par des instruments ; le Kamalengoni (instrument à cordes d'Afrique) et le Shahi Baaja (clavier du Pakistan).

LE 9 NOVEMBRE 2016

Sur un air d'accordéon, Laurent DAYCART, de la compagnie « qui dit vague » s'est présenté à un public composé de 27 enfants et 10 adultes.

Il est rapidement arrivé à charmer ce petit monde avec une flûte et une histoire de printemps. Les enfants ont activement participé en faisant le chien, le chat et la vache.

4 contes ont suivis tous plus captivants les uns que les autres.

Cet atelier a eu lieu grâce à la participation de la Médiathèque Départementale et du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, dans le cadre de « Memor'Image ».

Suzanne IAVARONE



JAZZ SOUS LES ARBRES SE RELANCE POUR L'ÉDITION 2017

Nous nous sommes quittés au mois de juin après un festival annulé à cause des intempéries.

Les affres du temps n'ont pas découragé l'équipe d'organisation du festival.

Dès le mois de septembre nous avons commencé à travailler à la préparation de l'édition 2017, enchaînant les réunions pour vous présenter une programmation qui nous a séduit et qui séduira notre public.

Les groupes retenus ont été choisis après de nombreuses heures d'écoute et des discussions enflammées quant aux différents styles de jazz proposés.

Ainsi pour cette année 2017 que nous espérons pouvoir se dérouler sous des cieux cléments, nous vous proposons un groupe de jeunes jazzmen qui ont déjà été programmés en 2016, **Le Quartet Meajam**. Le quartet Meajam c'est un pied dans le jazz, une oreille sur le cœur...

Celui de Meajam a commencé à battre en mars 2010 lors de l'enregistrement d'une maquette sept titres au studio du Moulin près de Toulouse. Séance de studio qui viendra mettre en lumière le travail d'écriture et d'arrangement du groupe. Pour ce premier jet, le choix d'une instrumentation acoustique s'impose; car l'un des apanages du jazz est de pouvoir s'approprier quasiment tous les styles avec du bois et du cuivre.

Les compositions du pianiste Xavier Faro puisent intuitivement dans de multiples références: le cinéma pour les plans larges, la soul et le jazz funk pour les grooves chaleureux, le rock et la musique électronique pour la fraîcheur des idées.

Après plusieurs concerts en club, le groupe se voit proposer l'ouverture de plusieurs festivals de Jazz. Celui de Collioure en juin 2011 et le Clarijazz en juin 2013; le concert du Clarijazz sera annoncé à l'émission Open jazz animé par Alex Duthil avec en prime la diffusion d'un titre de Meajam. En octobre 2012, le festival Jazz sur son 31 programme le quartet en ouverture des clubs éphémères autour de la ville, aménagés pour l'occasion.

Fin 2013, le quartet enregistre son premier album qui paraîtra en février 2014. Depuis le début de l'aventure, le Label Cristal Records à une oreille attentive pour le groupe. Il assurera la promotion et la distribution digitale de ce premier opus.

L'aventure de Meajam se poursuit avec la présentation en avril 2015 de la création « L'étendue devant nous » à la **Salle Bleue** de l'Espace Croix Baragnon à Toulouse. Basé en grande partie sur de nouvelles compositions, c'est un scénario inspiré par l'élan et l'impulsion que nous présente le quartet, privilégiant l'interaction entre les musiciens et la notion d'entité à celle d'individualité.

Le deuxième choix qui nous arrive de l'île kallistéenne nous emmène des accents de jazz chargés d'embruns marins, il s'agit du **Quartet de Fabienne Marcangeli**.

Fabienne Marcangeli tombe dans le jazz il y a une vingtaine d'années en découvrant un disque de Coleman Hawkins. Son rythme syncopé, la recherche de l'idéale « note bleue » et la

nostalgie des années swing la font rêver... et déterminent sa vocation de « jazz singer ».

Déjà comédienne, elle se forme à la technique vocale avec Anne Ducros (Victoire de la musique), au scat avec Michelle Hendricks et Jean Loup Longnon, à l'harmonie avec Bernard Maury, au swing avec Sheila... Jordan. Elle commence à se produire en 1991 grâce au Calvi Jazz Festival en compagnie d'artistes internationaux: Georges Arvanitas, Luigi Trussardi, Bernard Maury, Michel Benita, Flavio Boltro, Albert Tootie Heat, Manu Roche, les frères Levan.

En 1996, elle séquestre quelques Jazzmen bastiais fameux dont le guitariste Lucien Ferreri, le pianiste Jean Charles Santini et fonde son premier quartet « FAB FOUR », avec le répertoire qu'elle a emprunté à Ella, Sarah, Billie et les autres.

En 2005, elle travaille avec le groupe vocal féminin « Isulatine »: les quatre chanteuses sont sélectionnées pour représenter la Corse au Printemps de Bourges « Sélection Talent Scène » et se produisent la même année au festival Kann a Loar de Landernau.

On l'écoute au Calvi Jazz Festival 2006 avec Emmanuel Dupré au piano, Mourad Benhamou batterie, Samuel Hubert à la Contrebasse, André Tommasso à la flûte et Michael Chéret au saxophone alto.

2007: Calvi jazz festival avec le bastiais Charles Guillaume Costa au piano, Dominique Di Piazza à la basse, le drummer marseillais Philippe Le Van, et le saxophoniste Daniel Huck.

L'année 2008 voit naître la collaboration avec le guitariste toulonnais David Dupeyre, pour un quartet défrisant avec Philippe Le Van on drums et Christophe Le Van à la basse.

L'aventure continue jusqu'à aujourd'hui avec la même formation pour les tournées d'été (dont le festival Jazz au Couvent à Cervioni) et un album de compositions originales et standards: « The Lovebird », sorti en Août 2011 (voir ci-dessous) et présenté en live en octobre aux Musicales de Bastia, en première partie du bluesman Keith B. Brown.

En Décembre 2011, concert au « cépage Montmartrois » à Paris avec Dominique Lemerle à la contrebasse, Georges Locatelli à la guitare et Manhu Roche à la batterie.

Depuis l'été 2011 Fabienne se produit aussi régulièrement en Corse avec Pierre Reboulleau au piano et Marie Manfredi à la batterie, au sein du Jazzfab Trio.

Le troisième groupe choisi nous ouvre les portes du blues dans une version jazzy, il s'agit du groupe marseillais de Nasser Ben Dadoo. Nasser Ben Dadoo nous livre l'essence d'un blues vivant et explorateur... Il nous emmène vers un chaleureux voyage qui puise sa source le long du Mississippi, nous transportant des portes de Memphis jusqu'aux clubs électriques de Chicago. Ses œuvres inspirées, emplies de groove et de swing, riches de multiples brisures rythmiques et de fréquentes improvisations, se veulent sincères et jubilatoires. Et c'est bien là que réside toute la singularité du groupe: l'utilisation du blues comme antidote à la morosité.

Nasser Ben Dadoo dit «Hat Man» a toujours perçu la musique comme un facteur d'enrichissement et de partage. Passionné dès son plus jeune âge par le jazz et le blues, il s'essaye très rapidement à l'écriture et à la composition, pour devenir un artiste aux multiples facettes...

Son parcours musical s'enrichit alors de nombreuses rencontres, l'amenant à collaborer auprès d'artistes tels que Blue Side Blues, Djam Deblues, Canned Heat ou encore Steven Mc Callum.

Au fil du temps et fort de son expérience, Nasser Ben Dadoo décide de fonder le groupe Hat Man Session en 2008. Cette formation éponyme de 4 musiciens a su conquérir le cœur

du public mais aussi l'attention des professionnels et le respect des médias.

Nasser sera accompagné pour ce festival de Marko Balland, grand harmoniciste de talent qui assurera pour cette année la tournée de Sansévérino.

Il est à noter que le festival démarrera par un concert de l'atelier d'improvisation originaire des Mées qui distillera quelques standards classiques de jazz.

Nous vous attendons très nombreux pour accueillir cette programmation le Samedi 17 juin 2017

Les organisateurs

JAZZ SOUS LES ARBRES A ACCUEILLI OPUS-ORCHESTRE DES ALPES DU SUD LE SAMEDI 17 DÉCEMBRE À LA SALLE POLYVALENTE



Fondée en 1995, l'association Opus est née de la volonté de créer et de faire vivre dans les Hautes-Alpes un orchestre capable de favoriser la diffusion de la musique classique tout en assurant le développement d'une pratique musicale de qualité.

Gérée par les musiciens eux-mêmes, tant pour le choix du répertoire que pour l'administration générale, l'association rassemble des instrumentistes professionnels, artistes et professeurs, issus des départements 04 et 05, étoffés par des musiciens amateurs de bon niveau et d'élèves d'écoles de musique, offrant ainsi à tous la possibilité de jouer régulièrement sans avoir à se délocaliser.

À l'origine composé d'un petit noyau de musiciens passionnés dirigés par Emmanuelle Oriol, altiste, Opus a fait appel en 1997 à la violoniste Anne Méhat pour assumer la responsabilité musicale de l'orchestre, puis en 1998 à Jean-Christophe Keck qui l'a dirigé jusqu'en 2010. Son activité, limitée au département des Hautes-Alpes sous la dénomination d'Opus 05, s'est étendue ensuite au département des Alpes-de-Haute-Provence, ce qui a promu l'ensemble au statut d'orchestre bi-départemental, entraînant, en 2006, son changement de titre en Opus-Orchestre des Alpes du Sud, avec pour sigle ODAS. Opus ne s'interdit pas quelques incursions dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône. Dans le passé, outre Jean-Christophe Keck, ont dirigé l'orchestre Nicolas Clatot, Jean-François Paillet et Simon Baggio. Depuis 2010 deux chefs sont à son service : Jean-Jacques Flament et Jean-François Héron. Actuellement Opus a pour chef

Jean-François Héron et la Direction musicale a été transmise de Anne Méhat à Maxime Gilbert.

Seul orchestre permanent des Alpes du sud, l'ensemble se produit, tout au long de l'année, dans les villes comme dans les petites communes, avec un répertoire très divers s'étendant de la Renaissance à la période contemporaine. En 2102 Opus a initié le Festival Buëch-Durance, festival alliant musique et découverte du patrimoine et destiné à se perpétuer dans les années à venir.

Sa structure modulable permet à Opus, selon les lieux et les demandes, de se déployer en grand orchestre symphonique, de se transformer en ensemble à cordes, d'accompagner des chorales ou des artistes invités ou en résidence dans la région. Il faut noter la continuité de la collaboration avec les chorales de Michel Bernard-Reymond et de Philippe Boudriot.

Ainsi, par une diffusion régulière et permanente, par un champ d'action étendu, par la souplesse de sa structure et en rassemblant les forces vives musicales des deux départements alpins, Opus apparaît comme un acteur essentiel de l'aménagement culturel de ce territoire.

Le concert a été un vrai succès car plus d'une centaine de personnes ont pu écouter un registre varié et enlevé évoquant Noël et la saison hivernale autour des œuvres de Vivaldi, Corelli, Haendel et Léopold Mozart.

Les organisateurs



LES AINÉS DE LAUZIÈRE VOUS RACONTENT

Après cette période de "grandes vacances" nous reprenons tout simplement nos activités par un après midi récréatif. Cela nous permet de nous retrouver, c'est un temps de partage apprécié par chacun.

Mi-septembre, certains de nos adhérents partent, pour quelques jours, en escapade à LYON.

Première découverte, la Croix Rousse qui est le quartier des canuts -ouvriers tisserands de la soie sur les machines à tisser-. Ils sont au XIX^{ème} siècle environ 8 000 chefs d'atelier et près de 40 000 compagnons. Les soieries de Lyon sont connues dans le monde entier. Nous visitons un atelier de soierie en activités, c'est impressionnant. Notre balade continue en passant par la place des Terreaux où se dresse l'Hôtel de Ville, le palais des Beaux-arts et la fontaine Bartoldi. Après nous sommes allés admirer le "Mur Peint des Lyonnais", c'est une fresque de 800m² réalisée en 1994/95 par la Cité de la Création et qui représente 24 personnages historiques lyonnais et 6 personnages contemporains.

Bien sûr est prévu un déjeuner dans un "bouchon lyonnais", c'est un vrai régal...

L'après-midi la visite guidée de la Capitale des Gaulles se poursuit à Notre Dame de Fourvière basilique construite au milieu du moyen âge sur l'emplacement de l'ancien forum de Trajan Forum vetus. Son architecture de style néo-bizantin lui vaut de nombreux admirateurs mais aussi de très vives critiques. La fête du 8 décembre, fête très connue maintenant, a été instituée suite à un vœu fait à la Vierge Marie en 1642 pour éloigner une épidémie de peste de la ville. Un pèlerinage annuel se constitue, il commence à la cathédrale Saint Jean située au pied de la colline de Fourvière et chaque participant tenant un luminion à la main monte, derrière les ecclésiastiques, par les jardins jusqu'à la basilique illuminée. Chaque lyonnais autrefois (car ils sont moins nombreux aujourd'hui)



posait sur chacune de leurs fenêtres des luminions en verre coloré dans lesquels était posée une bougie afin de remercier à nouveau la Vierge d'avoir sauvé Lyon de la peste.

Nous revenons dans le quartier Saint Jean pour la découverte du Vieux Lyon. C'est l'un des quartiers les plus vastes (24 hectares) de la période médiévale et Renaissance -avec Venise- qui est encore intact à nos jours. Nous en parcourons avec grand plaisir les étroites rues anciennes, les cours intérieures et les traboules.

Lyon est situé entre Rhône et Saône, nous nous devons de faire une balade en bateau, ce fut sur la Saône, nous avons profité pleinement de ses quais colorés remontant jusqu'à l'île Barbe écrin de verdure prisé l'été par les lyonnais.

Tout à fait différent, mais combien intéressant, nous avons visité le musée Lumière qui nous raconte l'histoire de l'invention du Cinématographe par Louis Lumière en 1895....

Nous voilà partis une nouvelle fois en balade pour PÉROUGES cité médiévale située à 40 kilomètres de Lyon. Avec ses rues en galets et son église fortifiée, elle est classée parmi les Plus





Beaux Village de France. Un bel après-midi qui se termine par la visite du Parc aux Oiseaux à VILLARS LES DOMBES. Du colibri à l'autruche, du manchot au grand condor, ce sont plus de 2 000 oiseaux du monde entier que l'on peut observer....bien sûr... nous n'avons pas eu le loisir de tous les admirer...

Nous partons, ce jeudi 20 octobre 2016, pour une journée dans le Luberon.

Tout au sud du Vaucluse, à une trentaine de kilomètres d'Aix en Provence, se trouve le village d'ANSOUI. Nous venons pour visiter son château, en fait il s'agit d'une forteresse du XII^{ème} siècle dotée d'un donjon central, d'un corps de logis, les fortifications et les tours sont encore visibles aujourd'hui. Cette forteresse est transformée au cours de XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle en une demeure luxueuse. C'est la propriétaire qui nous reçoit, sa manière de raconter les faits nous transporte dans l'histoire, une véritable aventure.

Après un excellent déjeuner à Villemaure, nous partons pour LOURMARIN situé à neuf kilomètres d'Ansois. C'est au pied de l'entaille creusée par le Luberon qu'est né le village.

Au XV^{ème} siècle, le château est reconstruit sur les restes d'une forteresse du XII^{ème} siècle. Après la Révolution française il est à nouveau en ruines. Robert Laurent-Vibert en devient propriétaire. Il le fait restaurer à partir de 1920, et le lègue à l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix qui crée la Fondation Robert Laurent-Vibert. Ce fut une belle journée de découverte...



Nous sommes à nouveau au Brusquet où comme chaque année, courant novembre, notre grand loto annuel vous est proposé, et, c'est avec plaisir que nous l'organisons. Vous avez été cette année encore très nombreux ... Nous vous en remercions...

Fin novembre... Une surprise... nous avons eu la joie d'aller au théâtre... dans la salle polyvalente de notre village.

En effet, la compagnie DIDIER FOUREL est venue nous interpréter une comédie "Les Lauriers Bio de César" écrite par Didier Fourrel. Nous avons passé un excellent moment fait de fantaisie, un véritable amusement et cela avec un seul comédien mais.. quelques uns de nos adhérents furent sollicités pour participer à la pièce et ainsi faire... un peu de théâtre !!!

Vraiment un très bel après-midi dans la gaieté.

L'année se termine, et traditionnellement, nous nous retrouvons à la période de Noël pour partager ...le fameux repas de Noël. Toute la journée le duo MELODY SAX nous a accompagné en musique et en chansons, nous avons dansé avec plaisir.

C'est toujours un moment très agréable d'être ensemble et de partager notre amitié.

La secrétaire du club, Arlette Banon-Jannin



LA VIE ASSOCI

FOOT COOL

Tout d'abord un petit mot sur notre association qui fait partie du paysage Brusquetier depuis plus de 15 ans. Au foot cool, on joue pour le plaisir de jouer, sans esprit de compétition, dans le respect de l'autre, quel que soit le niveau de jeu. C'est un lieu de convivialité intergénérationnel et c'est ce qui fait sa richesse. Le nombre d'adhérent, en constante augmentation (+ de 25), démontre ce désir pour beaucoup de retrouver l'essence même du jeu.

Le 29 janvier 2017 nous avons organisé notre loto annuel qui a été une grande réussite. Au travers de ces quelques lignes, je tiens à remercier toutes les personnes (généreux donateurs, participants, bénévoles, mairie ...) qui ont fait de cette journée un succès. Merci à tous.

Quelques mots sur l'un de nos joueurs, Vivien GALLAY, que beaucoup reconnaîtront sous son nom de scène K-RENZO, qui s'est mobilisé pour la petite Anaëlle atteinte d'amyotrophie spinale (jeune fille dont les parents Dignois cherchent des fonds pour l'achat d'un nouveau fauteuil) en la faisant chanter sur ses paroles et en la mettant en scène dans un clip. Nous tenions à lui rendre hommage et nous vous invitons à aller visionner celui-ci sur :

You tube : Anaëlle « ma journée »

Cette initiative nous a décidé collégialement à nous mobiliser aussi. Pour cela, parallèlement au loto, nous avons organisé une tombola à laquelle tous les participants ont adhéré. Les bénéfices de cette tombola + une partie de ceux du loto nous ont permis de faire un chèque de 700 € aux parents d'Anaëlle.

Si de votre côté vous souhaitez également vous mobiliser, voici le site sur lequel vous pouvez vous rendre :

Facebook : un fauteuil pour Anaëlle

Avec un accès sur une cagnotte en ligne : Leetchi.com

Merci encore à tous.
Les joueurs du Foot cool.



FOOTBALL CLUB LE BRUSQUET



EQUIPE U15 SAISON 2001/2002

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASLB



Ce samedi 4 février 2017, s'est tenue l'assemblée générale de l'ASLB. Après présentation des activités et des comptes par les présidents des différentes sections, nous nous sommes régalés, avec un verre et des gâteaux de soirées, devant les démos de chaque section.

Soirée très conviviale, venez nous rejoindre, plein d'activité vous sont proposées : Country, Danse de bal, Echecs, Gymnastique, Ping pong, Rando, Rock, Street danse, Tennis.

Le bureau de l'ASLB



SAISON 1999-00 FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL 56221734

13 ans (1) né en 87

LIGUE	LIGUE MEDITERRANEE
CLUB	A.S.L. DU BRUSQUET

Non - Prénoms: TRON, BENJOIT
Date de naissance: 11/04/1987
Commune résidence: LE BRUSQUET

Nationalité: FR

Signature du titulaire: [Signature]

Date enregistrement: 01/07/2000
Dernier club quitté: Le Brusquet

3615 FOOT
1,20 F la min
WEB: www.ff.fr
RENOUVELLEMENT

SAISON 2000-01 FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL 56221734

13 ans (2) né en 87

LIGUE	LIGUE MEDITERRANEE
CLUB	A.S.L. DU BRUSQUET

Non - Prénoms: TRON, BENJOIT
Date de naissance: 11/04/1987
Commune résidence: LE BRUSQUET

Nationalité: FR

Signature du titulaire: [Signature]

Date enregistrement: 01/07/2000
Dernier club quitté:

3615 FOOT
1,20 F la min
WEB: www.ff.fr
RENOUVELLEMENT

SAISON 2001-02 FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL 56221734

15 ans (1) né en 87

LIGUE	LIGUE MEDITERRANEE
CLUB	A.S.L. DU BRUSQUET

Non - Prénoms: TRON, BENJOIT
Date de naissance: 11/04/1987
Commune résidence: LE BRUSQUET

Nationalité: FR

Signature du titulaire: [Signature]

Date enregistrement: 01/07/2001
Dernier club quitté: Le Brusquet

3615 FOOT
1,20 F la min
WEB: www.ff.fr
RENOUVELLEMENT

Benoit TRON, jeune joueur de notre club des années 1999 à 2002 nous a quitté le 11 février 2017 emporté par une avalanche au cours d'une randonnée, bien triste sort que la nature lui a réservé, lui amoureux d'espaces et de liberté dont il en avait fait sa profession.

Nous garderons en mémoire son extrême gentillesse, sa discrétion, le respect d'autrui, un personnage attachant doté de qualités sportives bien au dessus de la moyenne qui lui permettaient d'évoluer avec aisance sur les terrains de football.

Aujourd'hui notre famille est en deuil, Benoît manquera à toutes les personnes, éducateurs, dirigeants et collègues

joueurs, qui ont eu la chance de le côtoyer et de partager des moments de joies collectives.

L'ensemble des membres de notre club s'associe et partage la peine et certainement la révolte des proches devant cette injustice.

Soyez assurés de notre soutien devant ce malheur qui vous frappe et nous adressons à sa famille nos très sincères condoléances

Pour notre club Jean Claude HERNANDEZ

SOIRÉE HALLOWEEN

Le lundi 31 octobre les délégués des parents d'élèves du Brusquet ont organisé un grand défilé d'Halloween dans le village.

C'était une belle occasion de se retrouver, petits et grands, sous de magnifiques costumes plus effrayants les uns que les autres !

Nous avons parcouru le village où les habitants ont joué le jeu et nous ont offert plein de bonbons et autres gourmandises.

Nous nous sommes ensuite tous rassemblés dans la salle polyvalente pour déguster l'excellente soupe aux potirons cuisinée avec amour par Patrick COLLIN, elle était délicieuse !

Nous avons fini par une soirée dansante animée par notre jeune et talentueux DJ local Mathis Massoni.

Un grand merci aux parents et aux villageois pour leur investissement, aux deux clubs gym et country de nous avoir cédé leurs créneaux horaires, à la mairie de nous avoir prêté la salle et merci également à Mathis et ses parents ainsi qu'à Patrick.

À bientôt pour de nouvelles aventures

Sandrine



VIDE GRENIER DE L'ECOLE

Le 20 novembre dernier nous organisons le troisième vide grenier de l'école.

Une vingtaine de stands avaient été réservés dans la salle des fêtes et les parents nous ont fait don de pâtisseries qui ont été vendues à la buvette.

Nous avons proposé une tombola avec comme lot un jambon de pays offert par Marie-Hélène et Gilles Ourth. Ce fut un véritable succès !

Ce fut comme toujours une journée agréable et conviviale.

Les recettes de la buvette et de la vente des places ont été reversées à la coopérative scolaire et profiteront donc aux enfants de l'école.

Merci aux parents ainsi qu'aux enseignants et à la mairie pour leur investissement et leur aide.

Sandrine



A BENOÎT

Ben,

Nous t'écrivons ce petit mot pour nous remémorer les merveilleux moments passés ensemble. Tout a commencé en septembre 1990, rentrée des classes dans la toute nouvelle école de Le Brusquet, Cathy et Christine, nos institutrices de maternelle, avaient la lourde tâche de nous apprendre l'école alors que nous, nous ne pensions qu'à nous amuser dans ces merveilleux espaces que nous offraient la commune – et nos rires d'enfants ...

Puis, le primaire, toujours dans cette inoubliable école, avec nos instits Régis, Olivier, et notre bande de copains inséparables. Le foot aussi, avec notre entraîneur Jean-Claude, qui ne tarissait pas d'éloges sur ta remarquable endurance sur le terrain que tu parcourais, infatigable de long en large et en travers. Et bien sûr, le ski avec l'école, tu étais déjà un champion, grâce aux conseils avisés de tes parents et grands frères. Nous nous efforcions de te suivre et tu nous as beaucoup appris - et nos rires d'enfants ...

Après, il nous a fallu quitter notre cher Brusquet, pour le collège à Digne, mais toujours ensemble et bien vite les bêtises d'ado, pas trop, la bonne mesure pour que nos parents ne sachent rien ou le moins possible. Ensuite, le lycée, Pierre Gilles De Gennes, la cour des grands, avec notre âme restée au Brusquet, il nous a fallu devenir sérieux, un peu, juste assez pour y arriver, et avoir notre bac. Après, notre groupe qui s'était délié petit à petit, a explosé, chacun est parti de son côté, faire sa vie d'adulte mais le ciment était fort et nos retrouvailles extraordinaires – et nos rires d'enfants...

Tous nous sommes rentrés dans le monde du travail avec détermination et envie, l'école avait fait son œuvre et chacun voulait réussir à sa manière, toi tu as choisi ta passion, le sport avec le ski, bien sûr et aussi le parapente, nouvelle activité dans laquelle tu excellais aussi.

Puis, ce 11 février, à l'aube de la trentaine, une ultime descente hors-piste, on imagine ton plaisir et ton rire en pensant à ces belles traces que tu allais laisser sur cette neige immaculée que tu aimais tant.

Le 12 février, appel des parents et ... un grand vide, notre copain Benoît venait de faire sa dernière descente, comment est-ce possible, nous voilà orphelins, si tôt, si jeune, nous avons encore tant de bons moments à partager.

Maintenant, à chaque fois que nous chausserons nos skis, nous penserons à toi, Benoît et à nos rires d'enfants ...

Tes copains d'école : Mandie, Mimi, Titou, Dédé et les autres



LE GRATIN DE CABILLAUD



Pour 3 personnes

- temps de préparation 5 minutes, temps de cuisson 13 minutes.
- difficulté: facile
- calories 284 Kcal pour une part

Ingrédients:

- 3 dos de cabillaud
- 600 g de purée de pommes de terres nature
- 1 cuillère à soupe de ciboulette
- 1 cuillère à soupe d'échalotes hachées
- 2 gousses d'ail
- 1 verre de lait
- huile d'olive
- sel, poivre

Préparation :

A l'aide d'un mixeur réduire en purée les dos de cabillauds et les gousses d'ails.

Faire chauffer une cuillère à soupe d'huile d'olive dans une sauteuse. Ajouter les miettes de cabillaud à l'ail, et les faire cuire en mélangeant constamment pendant 3 minutes. Mélanger, couvrir et faire cuire à feu doux pendant 5 minutes, en mélangeant régulièrement pour faire fondre la purée.

Assaisonner avec sel poivre, la ciboulette et l'échalote. Verser la préparation dans un plat en terre et faire gratiner 3 minutes sur le grill du four.

Serge PAU

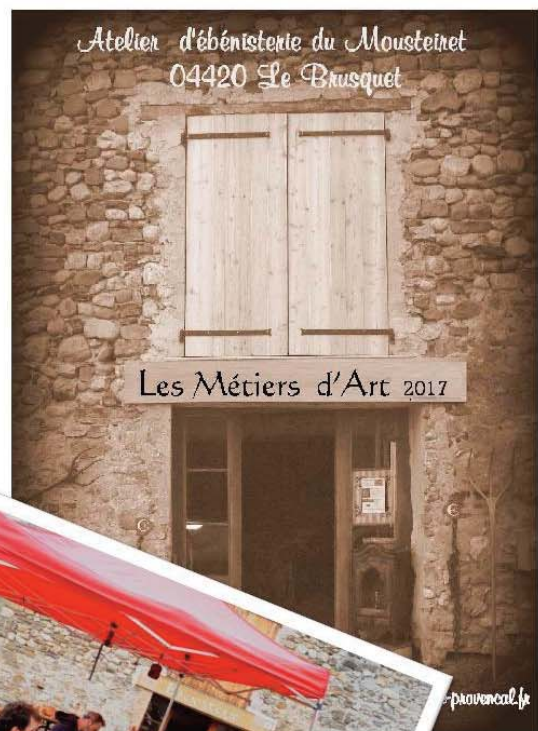
Journées Européennes des Métiers d'Art

DIMANCHE 2 AVRIL 2017



EXPOSITION D'ARTISANS:

P	H	O	
P E I N T R E			
L	O	L	
A	G	F U S T I E R	
S	R	T	
T	V A N N I E R	H	
I	P	I	
C	H	E	
I	F E R R O N N I E R		
E			
N			
N			
C E R A M I S T E			



Les JEMA 2016

<http://www.meuble-provençal.fr>



Contact
Daniel Vaissière
Ebénisterie d'Art
Tel: 06 01 94 68 36
Tel: 04 92 35 40 08



vaissiere.dan@hotmail.fr



ETAT CIVIL

NAISSANCES :

C'est avec beaucoup de plaisir
que nous avons appris la naissance :

Le 24 octobre de Esteban,
fils de Bérangère ANDRAU et de Frédéric PAZOS
et petit-fils de Christiane et Bernard ANDRAU.

Le 29 octobre de Zoé,
fille de Virginie SOMMAIRE-RAMON
et de Emmanuel BUCHOUD.

Le 29 octobre de Ciobanne,
fille de Julie COSSALTER et de Loïc SERY
et petite-fille de Sylvie GENY et Christian COSSALTER.

Le 30 décembre de Malone,
fils de Florence BOURSIER et de Jérôme VAUTE.

Le 07 janvier de Manon,
fille de Nathalie AMIEL et de Frédéric NEGRIN.

Le 22 janvier de Adrian,
fils de Isabelle LEGER et Denis DEBUI.

Le 30 janvier de Sixtine, f
ille de Audrey BLAVOYER et de Aurélien DECROIX.

Le 31 janvier de Sydney,
fils de Madame RE.

Le 7 février de Noah,
fils de Madame et Monsieur NDEMBI.

**L'Echo de Lauzière adresse ses meilleurs vœux
et ses plus vives félicitations aux heureux parents
et grands-parents.**

DÉCÈS :

- **Le 21 janvier de Pierre VILLEDARY,** qui fut pendant de nombreuses années président du club des Aînés de Lauzière et qui a participé au comité de rédaction de l'Echo.
- **Le 25 janvier de Alain ROSANO,** compagnon de Noémie BARATON.
- **Le 11 février, de Benoît TRON,** fils de Marie-Agnès et Bernard TRON.

**Le Comité de Rédaction présente ses plus sincères
condoléances aux familles touchées par ce deuil.**





Garage ROUX

Le Brusquet



Garage Roux - René ROUX

04420 Le Brusquet

Tél. 04 92 35 40 60

Fax 04 92 35 46 90

Dépannage : 06 82 93 71 81

rene.roux.lebrusquet02@reseau.renault.fr

Horaires d'ouverture :

lundi-vendredi 8h-12h - 13h-17h

DARRIOULAT Nadine

Coiffeuse à domicile

Salon mixte

Le brusquet : mercredi

52 chemin du moulin
04030 Digne les bains

04.92.31.67.96

nadine.darioulat@wanadoo.fr



Nadine et Eliane Coiffure

Salon : 8 h 30 à 12 h
14 h à 19 h



Tél. 04 92 72 97 86

Fenêtres ALU-PVC

Neuf et rénovation

Volets roulants, battants

verandas, stores, bâches

04180 VILLENEUVE

christophe.cleon0726@orange.fr

Certificat RGE QUALIBAT n°3511



EIFFAGE

ROUTE

Jean-Luc Latil

Chef de centre

Alpes Vauduse

240 du Priauré - BP 34 - 04850 MAILLAC France

Tel : 04 92 30 00 05 - M : 06 85 10 61 12 - 04 84 41

F : 04 92 30 64 24 04 91 - jean.luc.latil@eiffage.com



Quartier St Christophe

04000 Digne-les-Bains

Tous travaux d'impression :

Brochures, dépliants, cartes,

affiches, factures, devises,

Toutes quantités

Email : arcenciel04@wanadoo.fr

www.arcenciel04.fr

Tél. 04 92 31 21 25

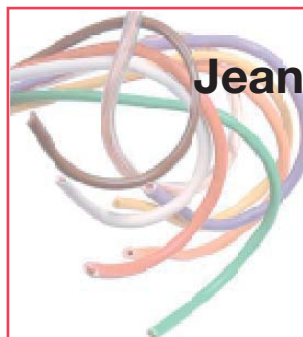
Fax 04 92 32 12 06



Lou Mille Sol
Le Restaurant
Marie Perre et Raphaël

Rue principale
04420 Le Brusquet

Tel : 04 92 34 08 42
Fax : 04 92 34 08 42
Mail : lou.millesol@wanadoo.fr



Jean-Jacques PAIRE

Artisan Supérieur en Electrotechnique

Installation - Electricité

Entretien Chauffage

Dépannage

Plomberie - Ramonage

Le Plan 04420 LE BRUSQUET

Tél. 04 92 35 40 28



François TOESCA

SANITEC

entreprise

- PLOMBERIE-SANITAIRE
- CHAUFFAGE
- SOLIER BROYERIE
- SERIE CLIMATIQUE
- CLIMATISATION
- VENTILATION
- ENTRETIEN DIVERS

28 Espace Bécon - 04510 AIGLUN
Tel : 0402347430 - Fax : 0453046731
E-mail : sanitec28@wanadoo.fr

Le bon cochon de La Laune

PEIPIN / L'étal des Paysans

MANOSQUE / Couleur Paysanne



La Laune - 04420 Le Brusquet

Tél. : 04 92 35 43 75

Boulangerie Pâtisserie

ISOARD Claudine et Laurent

route de Seyne

04420 LA JAVIE

Ouvert de 5h à 12h30 et de 14h30 à 19h

Fermé le mercredi et le dimanche après-midi

04.92.34.94.42



SARL BATRAMA CLARES

Travaux de terrassement courants
et travaux préparatoires

Les Eymarrons - BP 1
05300 RIBIERS

Tel : 09 66 95 05 19



MONTEL
DISTRIBUTION

ZI Saint-Christophe - 55 RN 85
04000 DIGNE LES BAINS

Tel : 04 92 36 63 36 - Fax : 04 92 36 63 49